



MISE EN PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PREMIER DEGRE

2017-2018

PROGRAMME BUDGETAIRE :

Enseignement scolaire du premier degré public (BOP 140)

Décret n°66-0787 du 14/10/1966 et décret n°2007-1430 – code indemnitaire n°0210



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des
structures et
des moyens

Service DSM-1

Affaire suivie par
Laurence BEGUE
Téléphone
02 62 48 13 53
Fax
02 62 48 13 45
Courriel

Laurence.Begue@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

CIRCONSCRIPTION :

COMMUNE :

ECOLE :

RNE (à compléter) :

9	7	4							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Intitulé de l'action : SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile)

Sous-action :

ENSEIGNANT BENEFICIAIRE :

NOM :

Prénoms :

GRADE :

FONCTION :

N° INSEE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature de l'intéressé(e)

Nombre total d'heures notifiées pour 2017-2018
Ne reporter qu'un seul mois sur chaque ligne :
Un mois (ex : septembre) + année (ex : 2017)

--

mois et année	Nombre d'heures

CADRE RESERVE AUX
SERVICES
ACADEMIQUES

VISA DU SERVICE
Dsm-1

VISA DU SERVICE
Dpep - 2

Le (la) directeur(trice) de l'école :

A..... le

Signature

L'inspecteur de l'éducation nationale

Mention manuscrite : « certifie le service fait »

A.....le.....

Signature

A RENVoyer PAR L'IEEN A LA DSM UNIQUEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE :
dsm.secretariat@ac-reunion.fr